

Les élections européennes concernent un quart de la population suisse

Les préparatifs pour les élections du Parlement européen tournent à plein régime. On votera du 6 au 9 juin cette année. En Suisse vivent 2,3 millions de citoyens de l'UE - y compris les doubles nationaux -, dont 1,9 million en âge de voter. Ils ont le droit de vote aux élections européennes.



Berne, en avril 2024 : Le Parlement européen est le premier et l'unique parlement transnational élu au suffrage universel. Depuis 1979, ses 720 députés (jusqu'à présent 705) sont désignés par les citoyens de l'UE au cours de scrutins organisés simultanément dans tous les États membres. Les compétences du Parlement européen se sont développées progressivement et se rapprochent de celles des parlements nationaux. Le Parlement européen décide de la législation européenne et vote le budget de l'UE au même titre que le Conseil, qui représente les États membres. La plupart des accords internationaux que l'UE conclut avec des États tiers doit être approuvée par le Parlement européen. Par conséquent, il se prononce aussi sur les accords que l'UE conclue avec la Suisse.

Les élections européennes ont une influence importante sur l'orientation politique de la Commission européenne, l'exécutif de l'UE. Les chefs d'État et de gouvernement des États membres doivent notamment prendre en compte le résultat des élections lors de la désignation du président de la Commission. Comme en 2014 et 2019, les grandes formations politiques ont annoncé vouloir désigner des candidats têtes de liste paneuropéens. Lors de la composition de la Commission, le Parlement devra auditionner chaque Commissaire individuellement et investir la Commission dans son ensemble. La Commission européenne rend des comptes au Parlement qui peut la destituer par un vote de défiance.

Les citoyens européens en Suisse ont le droit de vote

Cette année, les élections européennes auront lieu entre le 6 et le 9 juin. Environ 400 millions de citoyens européens en âge de voter seront appelés à élire leur députés dans les États membres. En Suisse, quelques 1,5 millions de citoyens européens sont recensés par les statistiques officielles sur les étrangers. A cela s'ajoutent, selon les calculs basés sur les données de l'Office fédéral de la statistique, environ 750 000 binationaux qui, en plus de la nationalité suisse, possèdent également la nationalité d'un pays de l'UE. Cela représente au total environ 2,3 millions de personnes possédant un passeport de l'UE, soit un quart de la population suisse. Parmi eux, environ 1,9 millions sont en âge de voter. Ils ont le droit de participer aux élections européennes. Cela représente plus d'électeurs que dans certains États membres de l'UE.

Plus d'un million de Suisses ont également un passeport européen

Les forts liens sociaux et humains entre la Suisse et le reste de l'Europe sont encore plus frappants si l'on tient compte des Suisses de l'étranger. Fin 2022, 450 000 citoyens suisses résidaient dans l'UE. Ils sont directement concernés par les décisions du Parlement européen. Selon les statistiques sur les Suisses de l'étranger, 334 000 d'entre eux sont également citoyens d'un pays de l'UE. Conjointement aux binationaux vivants en Suisse, cela signifie qu'environ 1,1 million de citoyens suisses disposent en principe du droit de vote européen.

Comment participer aux élections européennes depuis la Suisse ?

Ont droit de participer aux élections européennes tous les citoyens des pays membres de l'UE ayant atteint l'âge de voter (en général 18 ans, 16 en Allemagne, Autriche, Belgique et Malte, 17 en Grèce). Les citoyens de l'UE résidant en Suisse devront se conformer au droit électoral de leur pays d'origine, qui varie au cas par cas. Alors que par exemple les Espagnols peuvent voter par correspondance ou auprès du consulat compétent, les ressortissants français peuvent voter soit dans les bureaux de vote mis en place par les consulats soit par procuration. Les portugais votent auprès du consulat. Les Allemands peuvent voter seulement par correspondance. Les citoyens italiens, quant à eux, peuvent voter dans leur commune d'inscription électorale en Italie. Celle-ci leur enverra automatiquement une notification postale environ un mois avant les élections.

Dans beaucoup d'Etats membres, il est nécessaire de s'enregistrer à temps sur les listes électorales. C'est pourquoi il est recommandé de se renseigner quant aux modalités et délais précis. Vous trouverez ici un aperçu des délais d'enregistrement: <https://europa.eu/WNRby8>

Pour plus d'informations sur les élections européennes le site dédié du Parlement européen : <https://elections-europeennes.eu>

Délégation de l'Union Européenne
pour la Suisse et la Principauté du Liechtenstein
Christoffelgasse 6, CH-3011 Bern
delegation-bern@eeas.europa.eu
www.delegation-bern.eu